# Rappel de produit pour des raisons de sécurité

**Publication du 06/05/2026**

## PREFECTURE DE DEPARTEMENT MANCHE PREFECTURE DE LA MANCHE rappelle Huîtres de la zone "Pointe de Saire" 50-07



- Noms des modèles ou références concernés : **L'ensemble des références et marques commerciales.**
- Marque : **Huîtres de la zone "Pointe de Saire" 50-07**
- **Lot Tous les lots**
- Conditionnements : **Tous conditionnements et vrac.**
- Date début/fin de commercialisation : **du 28/04/2026 au 05/05/2026**
- Température de conservation : **Produit à conserver à température ambiante**
- Marque de salubrité : **50.XXX.XXX**
- Informations complémentaires : **Concerne les huîtres commercialisées du 28 avril jusqu'au 5 mai (date de la fermeture de la zone de récolte).**
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : **Distributeurs, Détaillants (marchés et poissonniers) et Grandes et Moyennes Surfaces (GMS)**

## POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Présence E. coli dans l'environnement supérieure aux seuils réglementaires.**
- Risques encourus par le consommateur : **Escherichia coli**

## QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Ne plus utiliser le produit, Détruire le produit.**
- Préconisation sanitaire :
  **Les Escherichia coli peuvent entraîner dans les 3 jours qui suivent la consommation, des gastro-entérites marquées par des douleurs abdominales et des diarrhées (éventuellement accompagnées de sang), accompagnées ou non de fièvre. Les personnes qui auraient consommé les produits mentionnés ci-dessus et qui présenteraient ce type de symptômes sont invitées à consulter sans délai leur médecin traitant en lui signalant cette consommation et la nature du germe contaminant.**

## RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Autre (voir informations complémentaires).**
- Date de fin de la procédure de rappel : **mardi 26 mai 2026**

## CONTACT

- Informations complémentaires publiques : **Contacter les points de vente.**

**Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:**

**https://rappel.conso.gouv.fr**

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre